

**Les enjeux européens
dans la présidentielle française**
Comptes-rendus

- *Accueil et intégration des réfugié.e.s et des migrant.e.s :
une priorité pour l'Europe ? Les enjeux pour la France*
- *L'Union européenne entre austérité et relance :
quelle voie suivre ?*

> Sciences Po, CEE



N° 02/2017

Mai 2017

**Cycle de conférences :
Les enjeux européens dans la présidentielle française
Comptes-rendus**

L'Europe d'aujourd'hui est confrontée à de très nombreuses crises. L'événement majeur que représente l'élection du/de la Président.e de la République française est donc déterminant non seulement pour la France mais plus largement pour l'ensemble de l'Europe. Les enjeux européens devaient par conséquent être présents durant cette campagne électorale. Afin d'aider les citoyen.ne.s à comprendre ces enjeux, un.e député.e européen.ne et un.e universitaire membre du Centre d'études européennes ont confronté leurs points de vue sur des problématiques européennes intéressant les citoyen.ne.s français.es appelé.e.s aux urnes en avril 2017.

Contact : olivier.rozenberg@sciencespo.fr

Conférence :
Accueil et intégration des réfugié.e.s et des migrant.e.s :
une priorité pour l'Europe ? Les enjeux pour la France.
Mardi 28 Février 2017

Intervenant.e.s : **Cécile Kyenge**, Députée européenne (S&D, IT) ; Membre de la commission des libertés civiles, de la justice et de affaires intérieures du Parlement européen ; ancienne Ministre de l'intégration en Italie, et **Tommaso Vitale**, *Associate Professor* au Centre d'études européennes.

Tommaso Vitale, a ouvert la discussion et présenté les enjeux d'un monde globalisé qui réclame aujourd'hui une surveillance renforcée des frontières des ETATS. Cependant aucune réponse sécuritaire ne pourrait être satisfaisante sans une intégration institutionnelle, morale et sociale des flux de migrations, maintenant irréversibles.

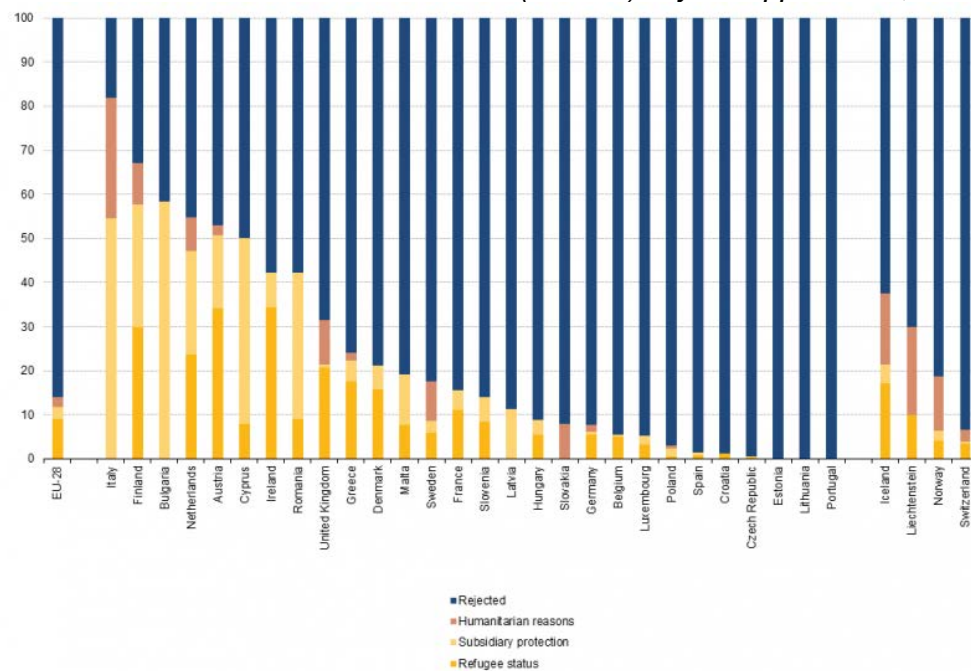
Les frontières, leur surveillance et leur gestion, définissent la base territoriale d'un Etat. De même que la délimitation des frontières est fondamentale pour toutes les formes d'État-nation, la pertinence du contrôle des frontières pour l'ordre politique a beaucoup changé au cours des dernières années. La stabilisation des frontières a toujours été importante pour exercer l'autorité de l'Etat sur une population. Le problème de rendre les mobilités lisibles et standardisées grâce aux passeports et aux enregistrements a, non seulement augmenté, mais il s'est généralisé et institutionnalisé tout au long des dernières années. L'abolition des frontières intérieures dans l'Union européenne n'a pas éliminé, mais seulement déplacé le contrôle aux frontières. Questions de relations internationales, de politique électorale, de protection des droits de l'homme, de légitimité du gouvernement et de l'armée sont liées aux politiques de contrôle des frontières.

Le contrôle frontalier est une politique publique, et les Etats membres européens ont fait des efforts pour améliorer leur capacité administrative à établir des règles contraignantes, entre répulsion et protection et assurer l'interdépendance entre les nouveaux.elles et ancien.ne.s citoyens. Par ailleurs, le processus d'européanisation a augmenté les revendications et les justifications basées sur la libre circulation des citoyen.ne.s (européen.ne.s)¹.

En 2015, l'UE-28 a reçu près de 1,3 million demandes d'asile, soit plus du double des demandes présentées en 2014 (362 775 demandes de citoyens syriens – 29% du total, 178 230 en provenance d'Afghanistan 14% et 121 535 de l'Iraq). Le taux de rejet varie d'un pays à l'autre, de 9% à plus de 80% (l'Allemagne a rejeté 43% des demandeurs, même si elle avait 441 800 demandes, la France 73%, l'Hongrie 85%).

¹ Ciornei I., Recchi E. (2017), " At the Source of European Solidarity: Assessing the Effects of Cross-border Practices and Political Attitudes", *Journal of Common Market Studies*, Version of Record online: 26 JAN 2017. DOI: 10.1111/jcms.12507.

Tab. 1. Distribution of final decisions on (non-EU) asylum applications, 2015 (%)



(*) Based on original (not rounded) figures.
Source: Eurostat (online data code: migr_asydctfna)

Des règles communes régissent les contrôles aux frontières extérieures des personnes, les conditions d'entrée et la durée des séjours dans l'espace Schengen, en utilisant des caractéristiques biométriques (empreintes digitales, par exemple) pour l'identification et un système commun d'information sur les visas. Depuis la fin de 2010, les règles communes sur le retour sont mises en œuvre. La directive européenne sur le retour oblige les Etats de l'UE soit à retourner les migrant.e.s en situation irrégulière, soit à leur accorder un statut juridique. Toutefois les preuves recueillies par les ONG et par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) registrent des nombreuses situations de limbes juridiques².

Le nombre de demandeurs d'asile en Allemagne est passé de 173 mille en 2014 à 442 mille en 2015. En termes relatifs, les plus fortes augmentations du nombre de demandeurs ont été enregistrées en Finlande (plus de neuf fois), en Hongrie (plus de quatre fois) et en Autriche (plus de trois fois), tandis que la Belgique, Espagne, Allemagne, Irlande et Suède ont tous signalé que leur nombre de demandeurs d'asile a plus que doublé. En revanche, la Roumanie, la Croatie, la Lituanie, la Slovaquie et la Lettonie ont déclaré moins de demandeurs d'asile en 2015 qu'en 2014. La part de l'Allemagne dans le total de l'UE-28 est passée de 31% en 2014 à 35% en 2015. À l'inverse, la part de la France et de l'Italie dans le total de l'UE-28 a chuté de près de 5 points de pourcentage entre 2014 et 2015 (à respectivement 5,6% et 6,6%)³.

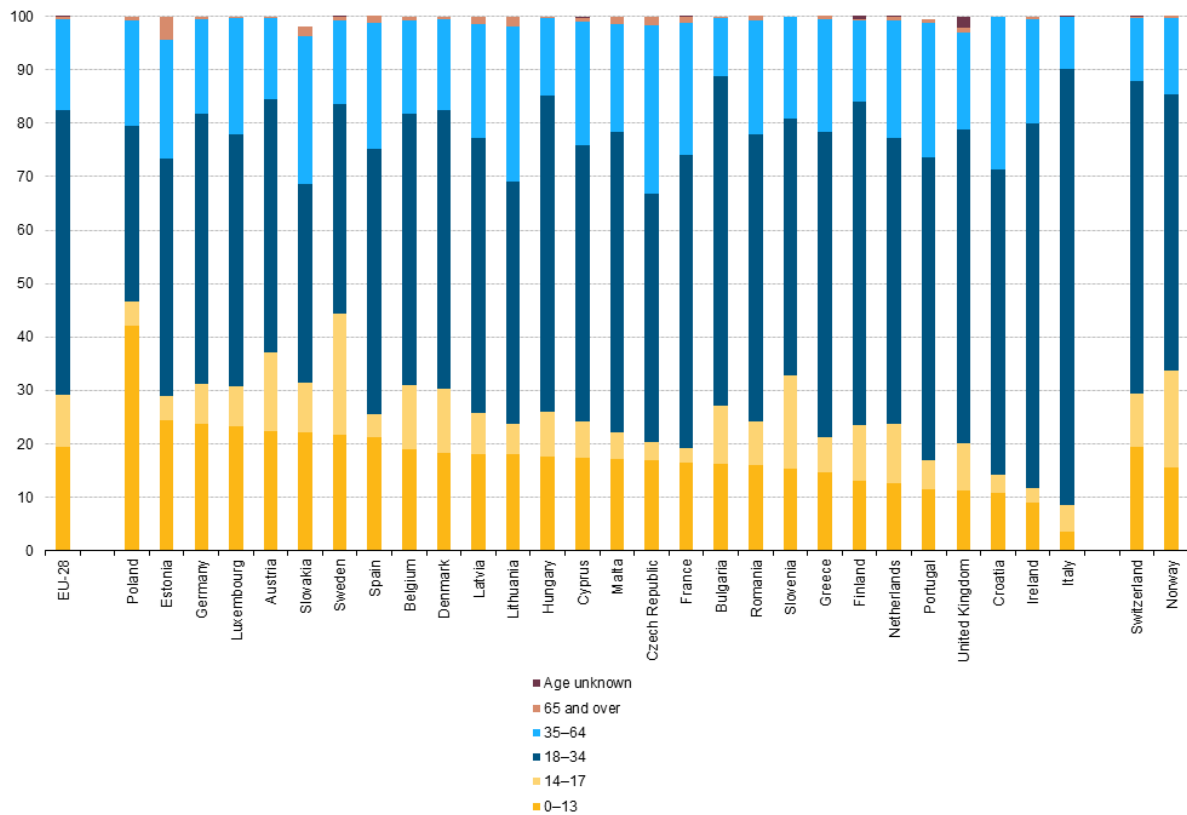
Plus de quatre sur cinq (83%) des demandeurs d'asile dans l'UE-28 en 2015 avaient moins de 35 ans; ceux de la tranche d'âge 18-34 ans représentaient un peu plus de la moitié (53%) du nombre total, alors que près de 3 sur 10 (29%) étaient des mineur.e.s de

² King, D., Le Galès, P. & Vitale, T. (2017), "Assimilation, Security, and Borders in the Member States", in Desmond King & Patrick Le Galès (eds), *Reconfiguring European States in Crisis*, Oxford University Press, pp. 428-450.

³ Eurostat, News Release 211/2016 - 27 October 2016.

moins de 18 ans.

Tab. 2. Distribution by age of (non-EU) first time asylum applicants in the EU and EFTA Member States, 2015 (%)



Au total, 229 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié dans l'UE-28 en 2015 en première instance, 56 000 un statut de protection subsidiaire et 22 000 pour raisons humanitaires.

Le contrôle des frontières produit des effets sur les conflits centre-périphérie au sein des Etats, ainsi qu'entre les Etats. Adopté en septembre 2015 par deux décisions successives du Conseil européen, le programme de relocalisation des demandeurs d'asile a pour objectif de transférer les demandeurs d'asile depuis l'Italie et la Grèce vers un autre Etat membre de l'Union européenne. Un an après sa mise en œuvre, les premiers résultats du programme sont largement en deçà des objectifs. Les données du 24 février 2017 sont claires : 3 699 déplacés de l'Italie (sur 34 953 prévus), 9 565 de la Grèce (sur 63 302 prévus)⁴. La France a formellement promis d'accueillir 5 090, et pour l'instant en a accepté seulement 282 d'Italie et 2 476 de la Grèce. Donc 2758. Mais l'Allemagne en a accepté seulement 2 442, l'Espagne 851. De même, malgré la nature contraignante du système de répartition, l'Autriche, la Hongrie et la Pologne, opposées au programme, n'ont accueilli aucun réfugié.e relocalisé.e. Le contrôle des frontières structure en fait la rivalité nationaliste intra-européenne. La Pologne a renoncé à ses engagements en avril 2016, alors que la Hongrie et la Slovaquie ont saisi la Cour de Justice de l'UE considérant que la décision du Conseil violait leur souveraineté nationale. Mais l'augmentation du nombre de demandeurs.euses d'asile ne s'arrête pas. Il ne faut pas sous-estimer le fait que au cours des 73 premiers jours de l'année 2017, les migrant.e.s secouru.e.s en mer près de l'Italie ont augmenté de 67%. Si on prend les dernières données, entre le 1er janvier et le 14 mars 2016, 9 496 migrant.e.s étaient arrivé.e.s en Italie, alors qu'entre le 1er janvier et le 14 mars 2017 ils étaient 15 852 en

⁴ Member States' Support to Emergency Relocation Mechanism (As of 24 February 2017).

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state_of_play_-_relocation_en.pdf

provenance de la Libye. Le gouvernement italien estime pour 2017 l'arrivée de 250 000 personnes en provenance de Libye, lorsque l'année dernière 181 000 ont été enregistrées.

La question est devenue objet de politisation en France. Notamment la droite radicale (FN) a utilisé la position des Pays de l'Europe de l'Est. Steeve Briois, Député européen, Maire d'Hénin-Beaumont et Vice-président du Front National, a souligné que « de nombreux Etats membres de l'Union refusent de prendre en charge l'installation de migrant.e.s clandestin.e.s sur leur sol. C'est le cas de la Hongrie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la République Tchèque qui à l'écoute de leurs populations, refusent d'obéir aux oukases des technocrates de Bruxelles. (...) Plutôt que de prendre en compte ce vent de révolte et de défiance, la Commission européenne continue de vouloir imposer à la schlague l'immigration massive. »⁵

La France est, devant les Pays Bas et la Finlande, en tête des Etats ayant le plus relocalisé. Par contre très peu d'actions sont menées pour les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s. En 2015, 96 465 mineur.e.s non accompagné.e.s ont déposé une demande d'asile dans l'Union européenne et des milliers d'autres sont présents dans les Etats membres, sous d'autres statuts. Ainsi, en France, seulement 321 mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s ont demandé l'asile en 2015, pour près de 6 000 jeunes placés sous la protection de l'enfance la même année⁶. La réunion du Conseil européen du 15 décembre 2016 a réitéré une forte volonté d'accélérer la relocalisation, particulièrement des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, notamment pour faire face à l'augmentation des arrivées en Italie. Jusqu'à présent, aucun transfert de mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s n'a été effectué vers la France – aucun depuis l'Italie, les Etats étant réticents à relocaliser des mineur.e.s nécessitant une assistance plus importante. C'est aussi objet d'un conflit politique important, entre France et Royaume-Uni, relancé par le président Hollande : *"J'appelle le Royaume-Uni à prendre ses responsabilités s'agissant des adolescents aujourd'hui en France et qui ont de la famille outre-Manche"*⁷. Il faut aussi souligner que le nombre de mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s est en croissance linéaire : en 2017, entre le 1er janvier et le 6 mars en Italie sont déjà arrivés 2 230 mineur.e.s isolé.e.s.

Depuis 2015, la France a adopté une nouvelle loi sur l'asile, et des « plan migrant.e.s » à répétition, et un programme de relocalisation et réinstallation, et elle s'est dotée de plus de ressources. Pourtant, les opérateurs sur le terrain sont au bord de l'asphyxie. Ils sont confrontés à de sérieuses difficultés au quotidien : la saturation à l'entrée de la procédure d'asile est manifeste, comme l'atteste les délais d'accès au guichet unique, en particulier mais pas seulement à Paris. En termes de places d'hébergement et de logement, les places sont toujours insuffisantes et les dispositifs d'urgence étouffent⁸.

L'accélération de la procédure d'asile était l'un des objectifs de la loi française sur l'asile de juillet 2015. Malgré une augmentation de 16 % du nombre de décisions rendues par l'Office français de protection des réfugié.e.s et des apatrides (OFPRA) entre 2014 et 2015, la durée moyenne de traitement des premières demandes demeurait en 2015 de 262 jours, soit un peu plus de 8 mois (contre les 6 mois légaux). Afin de réduire ce délai, les effectifs ont été largement renforcés, avec une augmentation de 60% à la fin de 2016 et de nouveaux recrutements prévus en 2017. La réforme visait également à améliorer la garantie des droits des demandeurs d'asile. Pour cela, la loi a introduit l'enregistrement de l'entretien et la possibilité pour le demandeur d'asile d'être accompagné d'un tiers. La mise en œuvre de ce

⁵ <http://www.frontnational.com/2017/02/la-commission-europeenne-menace-de-punir-les-etats-qui-refusent-de-soumettre-a-linvasion-migratoire/>

⁶ "Réunification familiale pour les mineurs isolés étrangers en 2016 : la politique des petits pas", Lettre de France terre d'asile, n° 77, p. 7.

⁷ <http://www.ouest-france.fr/monde/migrant.e.s/mineurs-migrant.e.s-hollande-londres-doit-prendre-ses-responsabilites-4814247>

⁸ Henry P., 2016, « Les politiques d'asile et d'accueil des migrant.e.s en 2016 », Lettre de France terre d'asile, n° 77, p. 1.

droit n'a cependant pas bénéficié de moyens spécifiques, ce qui pose la question de son effectivité.

La réforme a également introduit des délais de traitement pour les recours à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le nombre de places en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) est passé de 2 4418 en 2014 à 38 590 à la fin de l'année 2016, ce nombre incluant une proportion significative de places d'urgence transformées en place en CADA. L'accès à un hébergement et à un logement pérenne reste un défi majeur pour les demandeurs.d'es d'asile et les réfugié.e.s en France. Moins de 50 % des demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement dédié, et les réfugié.e.s demeurent trop longtemps en hébergement d'urgence, dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou même dans les campements insalubres. Le gouvernement a mis en place, en juillet 2015, un plan d'action intitulé « Répondre à la crise des migrant.e.s : respecter les droits, faire respecter le droit ». Un appel à projets en cours portera la capacité totale à 15 000 places en 2017⁹.

La loi du 29 juillet 2015 a instauré une nouvelle aide financière dédiée aux demandeurs d'asile : l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Dans un contexte où un nombre important de demandeurs d'asile ne se voit pas proposer d'hébergement, le montant de l'ADA pour les personnes non hébergées a fait l'objet d'un recours en annulation de plusieurs associations devant le Conseil d'Etat. Ce dernier, le 23 décembre 2016, jugeant que le montant additionnel versé à ces personnes non hébergées était « clairement insuffisant » pour trouver un logement sur le marché privé, a enjoint au Premier ministre de fixer un nouveau montant adéquat.

Autre point critique, on observe les failles de la procédure d'asile en matière de prise en compte des vulnérabilités : l'identification des fragilités est fondée sur des éléments trop « objectifs » pour appréhender justement les blessures psychologiques de la plupart des victimes de torture¹⁰. Le point relève les tensions entre contrôle de fraudes, équité d'accès, singularités des histoires individuelles.

Une plateforme nationale pour faciliter l'accès au logement des réfugié.e.s a été mise en place en octobre 2015, pilotée par la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). La plateforme a permis à plus de 2 800 réfugiés, dont une majorité de personnes relocalisées d'Italie et de Grèce, d'accéder à un logement à la mi-octobre 2016. Le schéma national d'accueil a permis de rééquilibrer en profondeur l'accueil sur le territoire. Néanmoins, certains obstacles persistent quant à sa mise en œuvre. En effet, la plateforme ne permet pas aux ménages réfugié.e.s de choisir ou d'émettre une préférence sur la région où le logement se situera. Or, la plupart des logements sociaux restant vacants sont situés dans des territoires ruraux, sans beaucoup d'opportunité d'intégration par le travail, et avec moins de présence associative et solidaire.

Pour conclure : les contradictions entre la protection des droits de l'homme et le non-respect des droits de l'homme est un objet politique, un enjeu de contestation entre les acteurs. Dans la compétition présidentielle en France, on retrouve toutes les positions. Benoît Hamon souhaite que la France montre plus de « solidarité » envers les réfugié.e.s en augmentant son aide financière, en développant les « visas humanitaires » et en accordant un « droit au travail » pour les nouveaux.elles arrivant.e.s. Il veut « en finir avec les accords du Dublin, qui veulent que la Grèce et l'Italie supportent le poids de l'accueil des réfugié.e.s »¹¹. Il regarde avec intérêt le « modèle allemand ou nordique » concernant l'accueil des réfugié.e.s. C'est ainsi que Macron a déclaré « Oui, Angela Merkel a sauvé l'honneur de l'Europe en

⁹ Voir « Réforme de l'asile : le bilan un an après », Lettre de France terre d'asile, n° 77, pp. 2-3.

¹⁰ Centro Primo Levi, *Persécutés au pays, déboutés en France. Rapport sur les failles de notre procédure d'asile*, <http://www.primolevi.org/wp-content/uploads/2016/11/Persécutés-au-pays-déboutés-en-France-WEB.pdf>

¹¹ <http://www.cnewsmatin.fr/politique/2017-02-23/presidentielle-2017-le-programme-de-benoit-hamon-744508>

accueillant les réfugié.e.s »¹². La question enflamme aussi le débat dans la gauche radicale, surtout autour des contenus du programme de Mélenchon¹³. Par contre le candidat de la droite française à l'élection présidentielle, François Fillon, a pris une distance très forte par rapport à la droite allemande et refusera en cas de victoire d'accueillir davantage de réfugié.e.s qu'à l'heure actuelle¹⁴. Le FN, et son vice-président en particulier, Steeve Briois, s'est engagé dans la création d'un réseau de ville du titre emblématique « Ma commune sans »¹⁵. Réseau célébré dans la campagne présidentielle par Marine Le Pen comme préfiguration du futur à venir. Face à ces dystopies noires, et aux problèmes de mise en œuvre du système de l'Asile, le rôle du Parlement européen est fondamental pour développer une politique de l'intégration plus ambitieuse, capable de terminer toute les formes de criminalisation de immigration et rendre effective les conditions d'intégration par le travail des nouveaux.elles arrivant.e.s¹⁶.

Cécile Kyenge, a, à son tour, présenté sa vision des problèmes propres à la crise migratoire et des solutions à apporter. Sa vision, a-t-elle précisé, est partagée au Parlement européen, dans une stratégie d'effort commun pour pousser la Commission européenne et le Conseil à adopter une politique commune migratoire.

Cécile Kyenge estime qu'il est important de faire du phénomène migratoire une priorité que l'Europe doit affronter pour sortir de la crise et de l'impasse politique dans laquelle elle se trouve. Les migrations concernent aujourd'hui 1 personne sur 7, et leurs origines, leurs motivations ainsi que leurs trajectoires sont de plus en plus diversifiées. L'accélération fulgurante du nombre de réfugié.e.s dans le monde s'est opérée depuis 2005. L'Europe connaît le plus grand exode depuis la Seconde Guerre Mondiale. Une grande majorité de ces arrivant.e.s fuient des guerres, le terrorisme, des conditions de persécutions, une pauvreté extrême.

Cette arrivée massive de migrant.e.s a révélé les limites de la gestion des flux migratoires par l'Union européenne. Le problème principal réside dans la peur des leaders politiques, qui, selon Cécile Kyenge, préfèrent cacher les détails de la situation pour éviter une montée du populisme. Cependant l'histoire a montré que les politiques de fermeture des frontières n'aboutissent qu'à des naufrages entraînant des atteintes aux droits de l'Homme et une xénophobie grandissante. Eriger des murs n'est pas une solution. Surtout les images télévisées et les discours publics doivent être questionnés et remis dans un contexte global : les migrant.e.s ne vont pas uniquement en Europe. 86% des flux migratoires trouvent leurs points d'accueil dans les pays en voie de développement. Le Proche-Orient et le Moyen-Orient concentrent un tiers des réfugié.e.s avec 17 millions en Turquie, au Liban, au Pakistan, au Soudan et en République démocratique du Congo.

Surtout, les politiques sécuritaires des Etats membres font croire que la situation est dangereuse mais l'immigration a toujours fait partie de l'histoire de la construction européenne. Même si elles se révèlent complexes, les migrations ne sont pas une calamité. Elles ont un apport économique et social considérable.

Criminaliser l'immigration n'est donc pas une solution, selon Cécile Kyenge. Il faut comprendre et situer ces migrations dans un contexte de déracinement des migrant.e.s, déplacé.e.s des régions les plus pauvres du monde. Demander l'asile politique ne doit pas être considéré comme un acte criminel. A la place, les instruments juridiques doivent permettre une meilleure communication pour accompagner le changement et la

¹² <http://www.europe1.fr/politique/refugies-emmanuel-macron-estime-que-lallemagne-a-sauve-la-dignite-de-leurope-2940425>

¹³ http://www.liberation.fr/france/2016/09/08/immigration-melenchon-en-mots-troubles_1490156

¹⁴ http://www.lepoint.fr/politique/refugies-fillon-n-en-acceptera-pas-davantage-affirme-le-maire-14-01-2017-2097058_20.php

¹⁵ <http://www.frontnational.com/ma-commune-sans-migrant.e.s/>

¹⁶ Voir Guiraudon V. (2014), " Economic Crisis and Institutional Resilience: The Political Economy of Migrant Incorporation", *West European Politics*, Vol. 37 , Iss. 6, pp. 1297-1313.

transformation que le monde connaît. C'est au niveau européen que des solutions ambitieuses et globales doivent être adoptées. Pour ce faire, le Parlement européen a adopté une résolution en avril 2016 qui traduit son agenda européen de migration, co-rapporté par Cécile Kyenge. Le Parlement européen souhaite un abandon de l'approche sécuritaire pour une approche holistique afin de contribuer au changement de paradigme du phénomène migratoire. Seule cette stratégie pourra permettre à l'Union européenne de sortir de la logique de l'urgence pour privilégier des solutions de long terme. Ce changement de paradigme doit se mettre en place par un changement d'instruments et une participation de tous les acteurs.trices à tous les niveaux, même les migrant.e.s afin que la logique d'assistanat cesse. Cécile Kyenge défend ainsi l'adoption d'une nouvelle citoyenneté. Les migrant.e.s doivent être des acteurs.trices actifs dans leurs pays d'origine mais aussi dans leurs pays d'accueil. Ils.elles doivent pouvoir se réaliser dans des parcours légaux et de participation politique dans la vie politique européenne. Cela représente l'un des moyens d'accompagnement les plus efficaces.

Au cœur de ce changement de paradigme, le Parlement européen rappelle le principe de centralité de la protection de la personne et des libertés fondamentales. Il a rappelé aux Etats membres le principe de solidarité établi dans les traités. Cette solidarité doit surtout être partagée équitablement entre les Etats membres.

Finalement, ce processus implique aussi une prise en compte du contexte économique et culturel des pays d'origine pour une véritable solution à long terme. Egalement vice-présidente de l'Assemblée Paritaire (ACP) pour le billet « politique démocratie », Cécile Kyenge a en effet rappelé que la priorité dans l'intervention de l'UE, est l'instauration de la démocratie dans les pays d'origine pour mettre fin à l'instabilité politique qui est à la base du départ des migrant.e.s. Il faut intervenir sur les causes profondes en établissant des interactions entre les politiques de développement des Etats membres, des partenariats avec les pays d'origine et de transit, un soutien au développement démocratique et une lutte contre le trafic des migrant.e.s et des êtres humains.

Dans la situation présente, l'absence de voies légales au niveau européen met en danger les migrant.e.s qui se retrouvent en dehors de la protection des lois. Il faut mettre en place un système de visa dans le cadre des réunifications familiales mais aussi garantir l'accès à l'emploi. Cependant dans le contexte de crise économique actuelle, ce point reste difficile à communiquer aux Etats membres. Mais malgré le niveau élevé de chômage, les pays d'Europe auront toujours besoin de travailleurs.euses étranger.e.s pour des compétences diverses en pénurie sur leurs marchés du travail. Surtout, la population européenne perdra 15% de sa population active, ce qu'il faudra compenser. Dans ce contexte, la directive de carte bleue européenne, adoptée en 2009 et qui ne concernait alors que l'immigration hautement qualifiée, doit être reprise et étendue. Ce thème doit être abordé sur tous les aspects : l'OCDE rappelle que plus vite un migrant.e accède au marché du travail, au plus vite et mieux il.elle fera son intégration. Il y a donc un réel enjeu sur ce point.

Il faut aussi trouver un équilibre entre concentration des migrant.e.s en un même lieu et leur isolement du reste de la société. Le coût de la séparation est plus élevé que celui de l'intégration. Cette intégration ne pourra en effet se faire qu'à travers les échanges. La diversité peut être une valeur ajoutée et devenir une richesse grâce aux rentrées fiscales et à la cohésion sociale. Pour cela il est primordial pour les migrant.e.s de pouvoir habiter dans les villes qui offrent du travail.

Il faut donc que les états membres intègrent ces demandes spécifiques et adaptent leurs outils d'intégration, mais aussi coopèrent pour coordonner leurs politiques. Il existe aujourd'hui de grandes variations des conditions d'accueil entre les Etats membres, cela incite les migrant.e.s à occulter le règlement de Dublin et à tenter d'entrer dans d'autres Etats membres où les conditions sont plus favorables. Pour remédier à ces disparités, il faut qu'un système centralisé soit mis en place et que les demandes d'asile soient directement adressées à l'Union européenne. Après approbation des demandes, cela permettra la libre circulation des demandeurs d'asile et le partage équitable des responsabilités. En considérant les chiffres de migrations actuels, il faudrait plus de 50 ans à l'Union européenne

pour mettre en œuvre les mécanismes de relocalisation par rapport aux 2 ans prévus à l'origine. Il faut donc que des initiatives soient prises simultanément par les Etats membres pour éviter l'effondrement du système entier. Surtout l'UE doit condamner d'une même voix et fermement les sentiments de méfiance et la montée du populisme, du racisme et de la xénophobie.

Pour conclure, Cécile Kyenge réclame que l'UE retrouve la vocation d'origine du projet européen ou être prête à accepter un processus de désagrégation progressive. L'UE ne doit pas lutter que pour le changement mais doit être un des protagonistes de ce changement en remettant la démocratie, l'équité, le respect des droits et la démocratie sociale au cœur de l'Europe. L'anniversaire des 50 ans du Traité de Rome cette année doit venir avec une vision pour le futur et une politique ambitieuse sur tous les thèmes qui constituent la crise.

Tommaso Vitale et Cécile Kyenge ont tous deux souligné le besoin d'analyser le rôle des partis politiques nationaux pour apporter une réponse ambitieuse face à ces enjeux majeurs. Les partis politiques qui sont aujourd'hui très mobilisés sont ceux contre l'accueil des migrant.e.s et qui disposent d'une grande capacité de mobilisation au niveau local, national et européen grâce à une chaîne de coordination hiérarchique très efficace. Cependant les partis ouverts à l'accueil des migrant.e.s sont efficaces au niveau européen mais restent timides au niveau national et surtout local car ils font l'économie de mobiliser sur les grands enjeux de politique de l'hospitalité. Il est difficile pour ces partis d'avoir une politique ambitieuse lorsque leur chaîne de légitimité n'est pas alimentée à tous les niveaux. Pour cela, Tommaso Vitale estime qu'il est important de remettre la question de la réflexion politique au cœur de l'analyse mais cela non seulement sur les politiques publiques mais aussi sur les chaînes de mobilisation politique et leur influence sur la capacité d'agir de l'UE. Cécile Kyenge a complété cet apport en rappelant le danger de la crise de leadership que connaît l'Europe. Les leaders qui utilisent les "fake news" mettent en danger les démocraties en orientant les populations avec des faux messages. Un inter groupe au Parlement européen a d'ailleurs été créé et peut permettre de répondre à ce problème. L'ARDI (Anti Racism Diversity Intergroup) met ainsi en contact les député.e.s avec la société civile et les institutions européennes afin de maintenir les thèmes de la migration et du racisme dans une ligne politique et de permettre l'établissement de lois qui ne sont pas uniquement focalisées sur la défense des Etats membres, mais aussi sur les valeurs de l'UE.

Questions-réponses.

Lors d'une séance de questions-réponses, Cécile Kyenge et Tommaso Vitale ont apporté leur éclairage aux différentes thématiques reliées à la conférence.

Q : Comment doit se faire la catégorisation des pays d'origine des flux migratoires en pays d'origines sûres ?

Concernant la désignation des pays d'origines sûres, Cécile Kyenge a rappelé que cela restait une question controversée. Il n'existe à l'heure actuelle aucun règlement sur les pays d'origine sûre, cela reste un travail en cours. Cependant, elle estime qu'il n'est pas logique qu'il existe deux listes au niveau national et au niveau européen. Une politique commune serait plus appropriée et efficace. A partir de cette constatation, il faut ensuite définir les critères à adopter pour reconnaître certains pays comme sûrs. La Turquie par exemple a toujours été reconnue comme pays sûr alors qu'il y persiste des violations des droits de l'Homme et des droits fondamentaux et que la liberté d'expression n'est pas respectée. Pourtant l'UE n'est pas assez stricte et n'arrive pas à collaborer avec les organisations non-gouvernementales et la société civile. Autre exemple, le Nigeria est également listé comme pays d'origine sûre alors que la lutte contre l'organisation terroriste Boko Haram reste forte. L'établissement de ces critères requiert une attention primordiale, car une fois la liste adoptée, elle entrera directement dans la loi et sera la base de l'élaboration des lois migratoires et de gestion de l'asile. L'UE pourrait faire entrer des personnes poursuivies sur

son territoire. L'établissement de cette liste doit comprendre a minima les dispositions de la convention de Genève mais aussi intégrer le changement climatique.

Cécile Kyenge a cependant rappelé que le Parlement européen reste très critique à l'encontre de la proposition actuelle de la Commission.

Q : Que pensez-vous de la possibilité pour le travail d'être un réel facteur d'intégration pour les migrant.e.s alors qu'il existe des réglementations dans certains Etats membres qui constituent des freins directs à cette intégration ?

Concernant le travail comme facteur d'intégration, Cécile Kyenge a souligné que la crise économique n'a pas été causée par les migrant.e.s qui ne sont pas responsables des modifications du secteur du travail et des politiques de chômage. Les politiques publiques nationales doivent le prendre en compte. Cécile Kyenge est d'avis qu'il faut créer des postes de travail et renforcer la mobilité et la formation des jeunes. Il faut également commencer à travailler sur des règles communes de régulation du travail en Europe sinon cela aboutira à des déséquilibres trop grands pour pouvoir y remédier ensuite.

Q : Quelle est votre opinion sur la transformation de l'actuel bureau d'appui en matière d'asile en une véritable agence ? Quelles seront les compétences de cette agence ?

Concernant le bureau EASO pour le soutien à l'asile, le travail pour le transformer en une agence est toujours en cours, cela relève d'un travail juridique qui doit permettre à cette agence d'accompagner les Etats membres en difficulté dans l'information et la procédure d'asile.

Q : Comment les Etats membres peuvent-ils concrètement aider les pays de transit et de départ à surmonter le problème de migrations ?

Concernant l'action des Etats membres dans les pays d'origine des flux migratoires, Cécile Kyenge a rappelé qu'il fallait trouver des solutions aux causes profondes des migrations pour pouvoir les réguler. Lors du sommet de Malte le 3 février dernier, Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a apporté les premiers éléments de réponses à ce sujet. Elle a évoqué la création d'un « mini compact », un fonds fiduciaire pour soutenir des pays comme le Sahel.

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne a également mentionné un travail sur un projet de développement appuyé par un fonds d'investissement de 44 à 48 millions d'euros. Cependant ce fond n'est pas encore appliqué.

Il faut demander aux Etats membres de contribuer en peu plus et surtout repenser les priorités de l'UE, en effet une comparaison entre les fonds donnés à la Turquie et les fonds destinés à toute l'Afrique laisse voir un déséquilibre dans l'attribution et la répartition des aides de l'UE.

Q : Quel est le rôle des associations dans la gestion de la crise migratoire ? Quel soutien le Parlement européen apporte-t-il à ces associations ?

Concernant l'aide humanitaire apportée sur le sol européen, pour la première fois, une somme pour aider les associations humanitaires sur le sol européen a été proposée par le Commissaire à l'aide humanitaire, Christos Stylianídis.

Q : Quelle est la position du Parlement européen dans le rapport de force entre la Commission et le Conseil sur la question du système de Dublin ?

Cécile Kyenge estime qu'il est compliqué pour le Parlement européen de participer aux discussions sur le système Dublin issu du règlement Dublin III de 2013 et qui veut que le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile est celui qui est chargé de son instruction et de la décision finale. La proposition que la Commission a faite pour réformer le système n'est pas bonne, il faut une autre proposition. Pour cela il y a un très fort travail politique réalisé hors du Parlement, directement dans les Etats membres pour pouvoir avancer les arguments du Parlement à travers le Conseil.

Q : Faut-il une pédagogie de l'opinion publique ? Quelles politiques peuvent être mises en œuvre pour que l'opinion publique ait une prise de conscience sur le rôle de l'UE pour la politique de migration ?

Pour Cécile Kyenge, il est primordial d'effectuer un travail sur les programmes culturels. La génération Erasmus a beaucoup contribué à l'élaboration d'une citoyenneté européenne. Pour cela il faut continuer le travail sur la société civile, à travers l'éducation principalement. Mais il faut également trouver une façon éthique de communiquer sur le sujet dans les médias. Cela doit permettre de créer des anticorps pour les sociétés vulnérables face aux discours racistes et xénophobes qui questionnent la légitimité de l'UE.

Avant toute chose, il est important de se demander, lorsque l'on considère les discours nationaux négatifs à l'égard de l'UE, ce que nous serions sans le projet européen.

Conférence : L'Union européenne entre austérité et relance : quelle voie suivre ? Mardi 28 Mars 2017

Intervenants : **Philippe Lamberts**, Député européen (Verts-ALE, BE), Coprésident du groupe Verts-Alliance Libre Européenne, Membre de la commission des affaires économiques, et **Matthias Thiemann**, Professeur à Goethe-Universität Frankfurt et *Resident Fellow* à l'Institut d'études Avancées de Paris

Matthias Thiemann a introduit le sujet de la conférence et présenté les enjeux économiques de l'Union européenne. Avec les élections présidentielles en France cette année, l'Union européenne est à un tournant, elle va devoir faire des choix difficiles dans les mois qui viennent. Pour Matthias Thiemann, il est impératif de repenser la façon dont l'Union européenne opère actuellement, les débats lors de ces élections soulignent clairement qu'elle ne peut plus continuer sur le même mode de gouvernement. Poursuivre sur cette voie et ignorer les montées populistes au sein des Etats membres ne ferait, au final, qu'aggraver davantage ces tendances et de ce fait renforcer l'influence du Front National en France. Pour l'heure, les pronostics pour ces élections présidentielles prévoient que Emmanuel Macron et Marine Le Pen seront les deux candidat.e.s entre lesquels les français.e.s devront choisir leur futur Chef d'Etat. Cela représente un choix difficile pour les français.e.s, avec tout d'abord la candidate du Front National qui considère que l'Union européenne est une barrière, une menace extérieure dirigée par l'Allemagne contre la France, une vision fortement partagée par les sympathisants du Front National. De l'autre côté, les français.e.s ont le choix d'élire un candidat qui a réussi à utiliser son statut d'outsider pour devenir un candidat crédible et qui incarne une vision pro européenne et libérale. Emmanuel Macron souhaite en effet relancer le projet européen par l'intermédiaire de réformes libérales qu'il a par ailleurs présentées dans un entretien avec le journal britannique *The Guardian*, expliquant que seule l'expansion fiscale de la zone euro permettrait d'améliorer son fonctionnement. Face à ce choix particulièrement décisif pour l'Union européenne, il est important de comprendre comment la situation en France, et par extension dans l'Union européenne, a permis l'émergence de partis populistes. Cela est en effet nécessaire pour Matthias Thiemann, qui estime qu'il faut prendre le défi du Front National très au sérieux.

Aujourd'hui, la France « périphérique », désignée ainsi par le géographe Christophe Guiluy, représente 60 % de la population et 20 % du PIB. La France de la métropole est la grande gagnante de la mondialisation avec seulement 40 % de la population mais se partage cependant 80 % du PIB, grâce à une économie du savoir et un taux d'emploi élevé. Ce contraste se matérialise de nombreuses façons, avec d'un côté un nombre grandissant de CDD et une forte précarité de l'emploi pour la « périphérie », face à une sécurité de l'emploi beaucoup plus forte pour la « métropole ». Dans ce contexte d'inégalités socio-économiques, les électeurs.trices du Front National perçoivent l'Union européenne comme la principale responsable et de ce fait comme une menace grandissante. Il est primordial d'admettre que ces électeurs.trices, qui choisissent de soutenir le Front National, ne font donc pas un choix irrationnel mais au contraire décident de soutenir Marine Le Pen après avoir analysé cette situation qui implique de nombreux clivages.

La mondialisation étant désignée comme créatrice de ces inégalités, Matthias Thiemann estime intéressant de voir si l'Union européenne a été capable de protéger ses Etats membres contre les effets négatifs de la mondialisation. Matthias Thiemann pense que les objectifs de l'Union européenne, établis dans l'article 2 du Traité de Rome, cherchent à résoudre une grande variété de problèmes, une diversité qui, au final, empêche l'Union européenne d'être une réelle protection contre la mondialisation. Pour se faire, il faudrait que l'Union européenne se dote des fonctions essentielles des Etats, ce qu'elle ne peut pas faire dans tous les domaines, sans l'accord de tous ses Etats membres. C'est donc cet entre-

deux du statut de l'Union européenne et donc de ses compétences qui limitent sa capacité d'action et de protection.

A l'origine, l'Union européenne s'est construite sur un projet économique, basé sur les théories libérales de l'économiste J.M. Keynes. Seulement, aujourd'hui pour que cette union économique fonctionne, il faut que tous les Etats membres partagent le poids des crises économiques en répartissant le surplus de certains Etats membres et le déficit des autres.

Aujourd'hui, l'idée de compétitivité nationale est prédominante, voire même une obsession pour l'Allemagne. Seulement ce n'est pas l'attitude la plus intelligente à adopter dans une union économique et monétaire, et cela a en effet eu un lien direct avec la crise financière.

L'Union européenne a adopté un management de la crise calqué sur le modèle du triangle néolibéral. Cela repose sur une consolidation des mesures expansionnistes et de réformes structurelles flexibles, dans un contexte de marché libéral qui s'auto régule. Dans cette perspective, les investissements ont également une importance grandissante, ce qui a été traduit dans le Plan Juncker. Depuis 2011, la Commission a mis en place une supervision macro-économique plus forte. Tout d'abord, l'utilisation du Semestre Européen a été renforcée, cependant les sanctions ne sont toujours pas appliquées. De nouvelles procédures ont été développées, comme la procédure de déficit excessif. Cette évolution est très intéressante puisqu'elle a mis en place une combinaison d'éléments stricts et d'autres plus flexibles qui constituent ensemble les instruments de la gouvernance macroéconomique de la Commission européenne. Cependant cette gouvernance reste critiquée pour son côté technocratique et pour l'imposition de ses règles sur les Etats membres. Ainsi en 2015, la France s'est vu accorder plus de temps pour réduire son déficit dans le cadre de la procédure de déficit excessif à la condition qu'elle réalise une réforme de son marché du travail. Aujourd'hui, la solution à la crise reste la relance de la croissance économique par l'augmentation de la demande agrégée, comme préconisée par les théories de Keynes. Pour cela, le Plan Juncker prend en compte ce problème de stagnation de la croissance et préconise de se concentrer sur une croissance socialement inclusive. Selon Matthias Thiemann, cette idée n'est cependant pas assez exploitée. De plus, un autre élément à prendre en compte est la coordination des niveaux d'inflations entre Etats membres. Aujourd'hui, seule l'Allemagne peut stimuler la croissance économique des autres Etats membres mais cela ne se fera que si elle accepte d'utiliser son surplus. La Commission n'a pas la capacité légale de forcer un de ses Etat membres à le faire puisqu'elle ne dispose d'aucune sanction en ce qui concerne les Etats ayant un surplus économique. Cette situation a créé des asymétries, qui permettent alors aux Etats membres créditeurs d'imposer leurs points de vue dans la résolution de la crise.

Face à ce constat, Matthias Thiemann estime qu'il faut repenser l'ensemble du système et réaliser une grande renégociation avec le partage des surplus et des déficits entre tous les Etats membres. Seule une situation de symétrie peut relancer la croissance et renforcer le pouvoir économique de l'Union européenne. Il faut pour se faire, se baser sur une compréhension keynésienne du marché qui se concentre sur la stabilisation de la croissance et intervient sur la demande plus que sur l'offre.

Philippe Lamberts a, à son tour, exposé son opinion sur les raisons de la crise économique persistante en Europe. Selon lui, le mot qui décrit le mieux la situation actuelle de l'Union européenne est « les somnambules », c'est-à-dire que face à la multiplication des fragilités au sein de l'UE, la classe politique européenne s'enfonce de plus en plus chaque jour dans un déni de réalité. Ce qu'il faut aujourd'hui, pour résoudre ces difficultés, ce n'est plus de l'idéologie mais de l'observation factuelle, comme l'a fait Matthias Thiemann. Pour exposer son point de vue, Philippe Lamberts a tout d'abord fait un rappel historique. Lors de sa réunification, l'Allemagne est devenue une union monétaire, en plus d'une union douanière, ce qui reposait alors sur un régime de règles communes. Cependant, l'Allemagne n'était alors pas homogène économiquement. Il n'y avait pas les mêmes conditions

générales de créations de valeurs entre les campagnes allemandes et les grandes métropoles. 150 ans après cette réunification, l'Allemagne est toujours un pays profondément inhomogène avec des transferts financiers massifs entre les 3 régions les plus dynamiques et les 13 autres. Il n'y a donc que 3 contributeurs nets à la richesse nationale, la Bavière en tête. Ces canaux de transferts reposent essentiellement sur la fiscalité, avec la redistribution des richesses entre régions riches et pauvres, et sur la sécurité sociale, avec les assurances chômage et les pensions principalement. Les contributions sont ainsi plus importantes dans les régions où les salaires sont les plus élevés. Cette situation contraste fortement avec l'image d'une Allemagne économique forte, qui impose son point de vue dans les discussions au niveau européen. Cependant, le système allemand permet de souligner qu'une union monétaire ne peut pas fonctionner sans transferts. En France, les régions riches paient pour le reste du pays, c'est le cas également en Belgique, en Italie et dans de nombreux autres pays d'Europe. Seulement ces transferts ne sont acceptables que s'il existe un sentiment d'appartenance commune fort. En effet, Nigel Farage, précédent leader du parti UKIP, lors des discussions sur le Brexit, a admis qu'effectivement il y avait des transferts au sein du Royaume-Uni, mais que cela restait acceptable parce que ces pays appartiennent à la même communauté, au contraire de l'Union européenne.

Philippe Lamberts a également prévenu que l'euro n'aurait pas d'avenir, si les dirigeants européens ne résolvent pas la contradiction fondamentale d'une Union économique et monétaire sans union fiscale, qui permet le rééquilibrage nécessaire à la stabilité et la croissance économique. Pour l'instant, la zone euro ne peut utiliser que la dévaluation interne, ce qui presse constamment les Etats les plus faibles. C'est ainsi dans ce contexte de constante pression par le haut, que les votes populistes se font, et ce de manière rationnelle.

Les solutions, selon Philippe Lamberts, sont soit de défaire l'Union économique et monétaire pour en revenir à des Etats nations et une souveraineté monétaire, avec à disposition des Etats tous les leviers de rééquilibrage, ou alors de rajouter à l'Union monétaire et économique existante ce qui lui manque, c'est-à-dire un union fiscale et sociale, ce qui requiert alors un élément fédéral. La meilleure option selon lui, reste l'option de l'intégration car les Etats seuls ne peuvent pas imposer leurs intérêts dans un monde globalisé. L'intégration à travers le projet européen permet aux Etats de maintenir leur avenir entre leurs mains. Surtout, il y a aujourd'hui des enjeux comme le changement climatique qui ne peuvent pas se définir et se résoudre seul au niveau national. L'avenir énergétique et climatique d'un Etat dépend nécessairement de l'action des autres pays. Il est donc primordial de partager la souveraineté entre voisins pour pouvoir peser au niveau mondial. L'Union européenne reste, au-delà de son poids démographique, un géant économique, qui doit se réaliser. Seulement, si l'on choisit de poursuivre cette intégration, il faut trouver des alternatives aux familles politiques traditionnelles, en particulier le PEE qui, d'après Philippe Lamberts, est le bélier par lequel l'Allemagne veut imposer le modèle de compétition néolibéral au reste de l'Europe. Les Verts sont parmi les acteurs, essentiellement de gauche, qui peuvent amener une gouvernance différente, si l'on arrête d'associer ce parti uniquement avec la motivation de l'écologie politique. Philippe Lamberts a rappelé que les Verts représentent en effet une dimension de justice sociale mais également une dimension libérale, c'est-à-dire qu'ils gardent une méfiance vis-à-vis du marché tout puissant, mais également de l'Etat tout puissant. L'autre alternative majeure repose sur les partis populistes, qui eux opèrent pour la reconquête de la souveraineté. Cela ne permettra pas de changer le court politique en Europe tout en gardant une approche de sociétés ouvertes et solidaires, comme le souhaite le parti des Verts.

Le problème fondamental avec ces grands partis, selon Philippe Lamberts, est qu'ils sont inscrits dans une logique des « bien-pensant » et qu'en conséquence ils n'admettent pas que d'autres forces politiques puissent être en désaccord avec leur approche néo libérale. Cette domination de la « pensée unique » est ce qui empêche aujourd'hui de créer une solidarité financière, dans l'ensemble de l'Union Economique et Monétaire. A terme, les dynamiques centrifuges qui affaiblissent l'Europe vont laisser même ceux qui se sentent pourtant les plus européens.

Face à ce constat, Philippe Lamberts reste un partisan de l'intégration européenne mais il estime qu'il faut changer radicalement d'approche, en commençant par un débat avec l'Allemagne. Selon lui, il faut que l'Allemagne réalise qu'à terme elle finira par faire partie des perdants. Si un pays majeur comme la France quitte la zone euro, la monnaie commune sera abandonnée et ce sera alors très compliqué pour l'Allemagne de faire face aux conséquences, seule. Cette discussion avec les dirigeant.e.s allemand.e.s, aurait dû être entamée dès la crise grecque. Cependant, Philippe Lamberts conseille de mener ce bras de fer avec l'Allemagne de manière discrète, et non à travers des débats publics. La logique d'humiliation qui prendrait le pas dans un affrontement politique public entre les Etats membres, constituerait la base de la possibilité d'une nouvelle guerre en Europe. Philippe Lamberts a en effet rappelé, que le continent européen n'est pas vacciné à jamais contre la violence. Selon lui, quand les populations n'ont plus rien à perdre, elles peuvent être prêtes à tout, y compris à recourir à la violence. C'est justement la négation de cette possibilité par les chefs d'Etats qui l'inquiète le plus. Philippe Lamberts avertit les dirigeant.e.s européen.ne.s, s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires pour répartir plus équitablement la richesse de l'Union européenne, d'ailleurs grandissante, alors l'Europe arrivera peut-être à un moment de son histoire où la colère prendra le pas. Il sera ensuite difficile de revenir vers des solutions plus rationnelles.

Questions – réponses.

Lors d'une séance de questions-réponses, Matthias Thiemann et Philippe Lamberts ont ensuite apporté des précisions sur les points évoqués lors de leurs présentations.

Q : Même si l'Europe est toujours plus riche, comme l'a souligné Philippe Lamberts, le poids de l'endettement représente de grandes contraintes. Que faire ?

Concernant l'endettement des Etats, Philippe Lamberts préfère parler d'endettement généralisé afin de mieux appréhender le problème. Si l'on regarde uniquement l'analyse financière, les Etats présentent déjà un endettement considérable, à hauteur de 500 % du PIB pour le Royaume-Uni. Mais à cela doit être ajoutée la dette sociale portée par les générations actuelles et futures. Les Etats doivent se concentrer également sur l'impératif sociétal de ne pas aggraver les conditions de vie de générations à venir, et non uniquement sur l'amélioration des conditions économiques et financières. Il ne faut pas non plus oublier l'endettement environnemental. Si aucun investissement n'est fait aujourd'hui, pour faire rentrer le modèle de développement dans les limites biophysiques de la planète et de l'égalité des droits de l'Homme, alors c'est l'extinction de l'humanité qui sera en jeu, selon lui. On ne peut pas ignorer les dettes publiques a accordé Philippe Lamberts, mais il y a une obsession malsaine avec cette idée dominante de la dette financière, puisque pour la rembourser, les Etats sont prêts à faire augmenter la dette sociale et la dette environnementale, qui elles ne peuvent se résoudre de la même façon. En effet le contrat de la dette financière est réversible et renégociable. La dette sociale, en terme de niveau de santé publique, d'éducation, de chômage, peut certes être améliorée mais n'est réversible que jusqu'à un certain point. En effet, après plusieurs années de chômage, on parle alors de génération perdue. La dette environnementale est encore plus importante, puisqu'elle n'est ni réversible ni renégociable. Il faut donc sortir de l'analyse purement financière de la dette. Pour se faire, Philippe Lamberts préconise de distinguer la dette légitime de la dette illégitime et de supprimer la dette légitime. Cependant, la définition de cette dette légitime dépend avant tout des choix politiques et donc des intérêts dominants. La solution adoptée actuellement par l'Union européenne, est de contrôler l'inflation pour améliorer les créances. Seulement, l'inflation a un effet pervers puisqu'elle augmente le coût de la vie. L'annulation sélective de certaines dettes n'est pas aujourd'hui envisagée puisque les Etats endettés sont perçus comme irresponsables. Cette attitude irresponsable est cependant, partagée par les Etats et les banques qui ont prêté massivement aux Etats maintenant

endettés. La situation de la Grèce ne pouvait pas être ignorée et pourtant les banques ont continué à prêter. Les endettements excessifs sont sous la responsabilité partagée des emprunteurs et des crédateurs.

Matthias Thiemann a ajouté que face à ces endettements excessifs, la Banque Centrale européenne n'a pas eu l'attitude qu'elle aurait dû avoir. Les flots monétaires en Europe passent par la BCE mais retournent ensuite aux Etats membres sous différentes formes, seulement cela n'est pas visible pour les populations, ce qui fragilise donc l'image de l'Europe. Matthias Thiemann est donc d'accord avec l'idée de Philippe Lamberts, qu'il faut penser en termes de dette légitime et de dette illégitime. En effet, il faut comprendre qu'investir est parfois nécessaire puisque ne pas le faire pourrait conduire à des situations plus catastrophiques.

Q : Est-ce que la nomination de Martin Schulz pour les élections allemandes pourrait changer les choses ? L'impression que Angela Merkel s'est adoucie dans son approche néo libérale est-elle réelle ?

Concernant Martin Schulz, Philippe Lamberts estime que c'est un homme politique fiable, mais qu'il place parfois ses intérêts personnels au-dessus de ce qui est nécessaire. Pour cela, Philippe Lamberts pense qu'il ne faut pas attendre de changement de cap politique de la part de Martin Schulz. Un tandem Schulz-Macron serait même selon lui, un nouveau moyen de poursuivre la mondialisation telle qu'elle est actuellement. Ces deux candidats amènent un visage humain au système certes, mais ils restent profondément attachés à ce système, ce qui pour Philippe Lamberts ne constitue pas une offre politique crédible, en alternative.

Matthias Thiemann, quant à lui, préfère considérer l'aspect pragmatique de Schulz et Macron dans une perspective d'avenir. Est-ce que Schulz, comme Macron, qui aura besoin d'une coalition pour gouverner s'il est élu, maintiendra son idée d'une coalition avec la gauche et les Verts ? Malgré sa défaite aux élections régionales dans la Sarre, Schulz semble maintenir cette idée alors qu'elle lui a en partie coûté cette défaite. La question primordiale n'est donc pas tellement de savoir ce que Schulz ou Macron vont faire s'ils sont élus, mais plutôt avec qui vont-ils le faire ?

Q : Est-ce que le Brexit, l'élection de Trump, les pressions de Poutine peuvent faire évoluer les mentalités au sein de l'Europe ?

Pour Philippe Lamberts, ces éléments constituent en effet une situation géopolitique sans précédent pour l'Europe, ce qui devrait donc au moins faire réagir. En effet, aujourd'hui l'Europe n'a plus d'amis. Les Etats-Unis de Trump sont ouvertement hostiles au projet européen. La Chine est maintenant le seul dernier potentiel allié mais ne sera jamais un ami pour l'Europe. Seulement, Philippe Lamberts semble pessimiste quant à l'idée d'un changement total des mentalités. En effet, l'élection de Trump a eu lieu au même moment que la signature du CETA, la réaction des dirigeants européens a été alors de renforcer l'approche néo libérale pro mondialisation. Pour Philippe Lamberts, cette attitude face à des Etats Unis qui vont se tourner vers le protectionnisme est incohérente. Le Brexit n'a pas encore remis en cause le modèle dominant et la logique de mondialisation non plus.

Pour Matthias Thiemann, la situation devrait changer même avec une réélection de Merkel et l'élection de Macron. Pour l'instant, l'Europe est dans l'attente avec la période électorale dans les Etats membres les plus importants. Une fois la décision prise, les choses bougeront. Cependant, il est trop tôt pour savoir dans quelle direction iront ces transformations.

Q : Est-ce que le principe de subsidiarité pourrait être un moyen de faire avancer le problème ?

Pour Matthias Thiemann, le principe de subsidiarité reste une bonne idée, mais la question majeure est de savoir dans quels domaines l'appliquer, puisqu'il ne pourra pas marcher pour toutes les dimensions de l'action européenne.

Pour Philippe Lamberts, l'idée du principe de subsidiarité va avec l'idée qu'il faut inventer une démocratie mondiale multi-niveaux, car il y a des choses qui ne doivent pas être réglées de manière centralisée. Il existe de plus en plus de problèmes transnationaux mais également des problèmes très locaux. Il n'est pas pertinent de traiter la transition énergétique au niveau national, par exemple. La sortie du nucléaire devra en effet importer des éléments transnationaux. Le potentiel des énergies renouvelables des Etats est différents, ils.elles doivent donc partager pour que le changement soit significatif au niveau global. Cependant, cette idée de l'Unité dans la diversité portée par l'Union européenne ne peut pas s'accommoder d'un centralisme à la française. Il faudra une diversité de pensée pour faire face aux enjeux de la globalisation et ne pas penser en termes de solution unique. L'idée d'une démocratie multi-niveaux repose sur le principe que la démocratie doit être un moyen de mobiliser l'intelligence collective et que la diversité doit être expérimentée à des niveaux différents et à des endroits différents. Une vie digne pour tous.toutes ne veut pas dire une maximisation du pouvoir d'achat pour tous.toutes. Il faut donc avant tout remettre l'économie à sa place de subordonnée. Le rôle du politique ne devrait plus être de désigner ce qui est le mieux pour le peuple à sa place et donc de définir seul ce qu'est une vie digne mais plutôt de créer les conditions de cette vie.

Q : Les rapports de forces évoqués par Philippe Lamberts au sein des institutions européennes complexifient le contexte de gouvernance. Comment changer ces rapports de force ?

Pour Philippe Lamberts, il est avant tout nécessaire de redéfinir le rôle des politiques. Selon lui, les politiques doivent faire la pédagogie de la transformation pour que celle-ci ait lieu. Ils doivent livrer une lecture du réel et ce qu'il pourrait devenir, sans occulter les scénarios les plus sombres. Il faut montrer que ceux.celles qui ont commencé à changer arrivent à vivre décemment, pour que cela donne envie à ceux.celles qui n'osent pas changer. Il faut réussir à donner à voir concrètement ce que le changement peut apporter de bien, pour que les populations acceptent d'abandonner leurs habitudes. Cela suppose que les politiques soient suffisamment à l'écoute et en cohérence entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font ensuite. Il faut qu'ils.elles soient capables d'incarner au minimum, pas seulement le désir de changement, mais la capacité d'être la voix et les oreilles des gens qu'ils représentent. La priorité est donc de reconstruire en ayant à cœur l'intérêt général, mais en prenant également en compte les avis contradictoires. Ensuite, il faut éviter de quitter un mode d'action pour un autre. Il faut plutôt prétendre à une lecture réaliste et une direction générale à la place d'une obéissance aveugle à un modèle précis, imposé. Finalement, il faut rétablir la confiance, vitale à la démocratie. Pour cela, il faut suffisamment de pouvoirs et de contre-pouvoirs et la capacité des politiques à transmettre les questionnements et les intérêts des gens.

Mathias Thiemann a conclu cette série de questions-réponses. Il a reproché la domination de l'imagination économique dans les prises de décisions actuelles. Les modes de visions économiques lorsqu'ils sont utilisés, appartiennent déjà au passé, puisqu'ils se sont construits en réaction à des situations différentes à l'époque. Il est donc incohérent de persister à utiliser des modèles économiques qui n'ont pas de capacité d'adaptation à des dynamiques propres. Il faut donc d'abord remettre en question cet aspect avant de pouvoir résoudre les autres problèmes.

